



INFO



Bulletin communal d'informations

Janvier 2007

Imprimé par nos soins à 430 exemplaires

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une année 2006 qui s'achève sans vraiment l'avoir vue passer. Effectivement, les tâches des élus ont été encore nombreuses tant en gestion pour la commune que pour les travaux. Le budget communal s'élevant à la somme de 1 656 026 €, représente tout un ensemble de dépenses à gérer au quotidien et concernant la vie du village. La voirie, l'administration, l'éclairage public, l'entretien courant, les charges de personnel, la forêt, etc. je ne serai pas exhaustif tant il y a d'éléments à prendre en compte.

Cette année, le conseil municipal n'a pas tenu à augmenter la fiscalité locale. Néanmoins certains d'entre vous ont pu constater une hausse de leurs taxes d'habitation. Chaque année, l'état applique une hausse d'environ 1,01 % sur les bases d'imposition. Ce taux correspond à une actualisation progressive sur les valeurs qui datent de 1970. D'autres, ayant rempli des imprimés de la direction générale des impôts stipulant les surfaces et les éléments de confort de leur habitation ont été remis à jour par les services du cadastre. Si vous avez des incompréhensions sur vos feuilles d'imposition, les services de l'hôtel des finances à Belfort est à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

La 1^{ère} tranche de l'aménagement de la traversée du village s'est achevée par la pose d'enrobés aux abords du foyer communal rendant cet espace très propre pour tous les usagers. Quant à l'atelier communal, il est à présent opérationnel.

Dès le début de l'année, Chaux fait l'objet du recensement de l'INSEE. A ce jour et officiellement, nous comptons 968 habitants au sein de notre village. Cette opération nous dévoilera les nouveaux chiffres, à priori en hausse. Deux agents recenseurs passeront à votre domicile en janvier et février.

Un gros souci à traiter rapidement est celui de nos écoles. Nous avons mis en œuvre une étude afin de trouver une solution au problème du sureffectif de nos enfants dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Compte tenu des difficultés rencontrées tant financières que d'absence de locaux dans nos trois communes, nous nous orientons sur une réflexion menant à conduire nos élèves sur Giromagny tout en conservant nos deux classes à Chaux. Les effectifs fluctuant chez chacun et conduisant parfois à des fermetures ou des ouvertures de classe, il est plus judicieux de jouer la solidarité entre nous en comblant ces manques. En conséquence, la ville de Giromagny ayant des problèmes, quant à elle, de sous-effectifs, il est probable que la solution la plus adaptée s'oriente sur un déplacement sur le chef lieu de canton.

Malgré toutes ces difficultés, nous demeurons optimistes et tâchons de combattre avec un esprit constructif pour le meilleur de l'intérêt général.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2007.

Pascal DESHAIES

Le Maire

Principales délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2006

1. Rapport annuel du Syndicat des Eaux:

Conformément à l'article 3 du décret 95-635 du 6 mai 1995, le Maire donne lecture du rapport annuel sur l'eau dressé par le Syndicat des Eaux de Giromagny.

Chaque conseiller pourra consulter ce rapport en Mairie.

2. Demande d'adhésion de la commune d'Errevet :

Vu la délibération du conseil municipal d'Errevet en date du 6 juillet 2006 demandant l'adhésion de la commune d'Errevet à la Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse.

Vu l'article L.5211-18 du code des collectivités territoriales, le Conseil Municipal après l'exposé du Maire procède à une délibération et ne s'oppose pas à l'adhésion de la commune d'Errevet à la communauté de Communes de la Haute-Savoireuse (2 abstentions et 2 contre).

Il accepte d'élargir à compter du 1^{er} janvier 2007 sur périmètre à la commune d'Errevet avec un transfert effectif de la compétence assainissement lors de la mise en service de la nouvelle station d'épuration en cours de réalisation.

3. Rapport annuel du service public de l'assainissement:

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2006 sur l'assainissement dressé par la Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse.

Chaque conseiller pourra consulter ce rapport en Mairie.

4. Constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance :

Par décret N° 2002-998 du 17 juillet 2002 le gouvernement a mis fin au Conseil Communal de prévention de la délinquance et aux autres structures de concertation comme le comité de pilotage du contrat intercommunal de sécurité en leur substituant les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude sur la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire a été menée par la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité moins 2 abstentions, décide de créer un conseil inter-communal de sécurité de la prévention de la délinquance sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien et de la Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse constitué de 3 collègues.

- Le premier composé d'élus désignés par les Maires des communes concernées, des membres du Conseil Général peut y être associés.
- Le second rassemble des chefs de service de l'état désignés par le Préfet et des personnalités qualifiées désignées par le préfet en concertation avec le Procureur de la République.
- Le troisième regroupe des représentants des professions confrontés aux problèmes de délinquance, désignés par les Maires (associations, bailleurs transporteurs, éducateurs sociaux et assistants du service social...)
- Dit que le secrétariat sera assuré par la Communauté de Communes du Pays sous-Vosgien, sous l'autorité du Président du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Dit qu'aucun de ces trois collèges ne peut représenter à lui seul plus de la moitié des membres du Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance.
- Fait et délibéré par tous les membres présents.

5. Vote de crédit pour un remboursement de caution à un locataire :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du locataire de l'appartement gauche dans le bâtiment de la Poste, il y a lieu de lui rembourser la caution versée au moment de son arrivée.

De ce fait, il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 165 pour un montant de 960 euros et le prendre sur le compte 21728.

6. Location du logement de la poste:

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier du 24 juillet 2006 des locataires du logement de la Poste demandant la résiliation du bail à compter du 1^{er} octobre 2006. Un contrat de location et un état des lieux ont été faits.

A compter du 1^{er} octobre 2006, le logement du bâtiment de la Poste sera loué pour un montant de 550 euros par mois aux nouveaux locataires.

7. Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans:

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'état 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de la taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonération ou dégrèvement.

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreurs sur l'application de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le Conseil municipal après avoir délibéré renonce d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale les logements vacants depuis plus de 5 ans.

8. Etang d'Amont:

Le Maire expose au Conseil Municipal la démarche de Mme Janovick concernant un étang situé au nord de la commune. La propriété de Mme Janovick se compose uniquement de l'étang et ne possède pas de place au stationnement.

Cette personne souhaite acquérir une partie du terrain communal situé à proximité de sa propriété.

La commune accepte la vente d'une portion du terrain triangulaire situé à l'extrême ouest de la parcelle 806 section A5, d'une surface d'environ 2 ares.

Tous les frais afférents à cette vente seront entièrement à la charge de l'acquéreur, il est convenu que le propriétaire fera le busage du trop plein sur le chemin communal faisant digue au sud ouest de l'étang d'amont.

9. Traversée de chaussée carrefour Rue Sous le bois Rue de la Vaivre:

Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité d'exécuter des travaux de contournement d'eau provenant de la partie nord de la forêt de la Vaivre.

Ces travaux interviennent suite aux dégâts des eaux et autres dégradations survenus au printemps à proximité du fossé longeant la Rue Sous le Bois.

Les devis de plusieurs entreprises sont parvenus en Mairie, la moins disante, l'entreprise Scanzi de Rougemont le Château a été retenue pour un montant de 5 614,74 Euros T.T.C.

TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2006

- **Aménagement de la cour de l'école et du foyer communal : pose de macadam**
- **Pose de macadam également à l'entrée de la Rue Saint-Martin sur 30 m**
- **Démolition et reconstruction des barrières de la cour de l'école**
- **Remise en état de la Rue du Moulin : pose de macadam**
- **Pose de 6 projecteurs orientables sur les 2 façades de la mairie**
- **Crépissage des murs de l'atelier communal et de ceux de l'annexe du foyer communal**
- **Mise en place de l'assainissement avec raccord au collecteur principal pour les bâtiments école, mairie, foyer communal et atelier communal**
- **Finitions de l'intérieur de l'atelier communal : pose de carrelage, électricité, sanitaires, isolation et pose des cloisons**
- **Remplacement des volets en bois sur le bâtiment de l'école et de la mairie**



Historiquement



CHAUX



LA MAIRIE (suite)

C'est à **Louis de MOUSSON comte de Montbéliard** (1025 – 1070), un puissant seigneur, que l'on attribue la création de la seigneurie du Rosemont dans la première moitié du XI siècle. Le seigneur ne résidait pas au château du Rosemont quand celui-ci était en bon état, car il disposait de bien d'autres châteaux. Il était représenté dans la seigneurie par le lieutenant du Rosemont. Le mot " lieutenant " a ici son sens littéral de " tenant lieu ". Il percevait la dîme et les autres redevances des vassaux auxquels il rend la justice et dont il assure la protection.

Les Lieutenants du Rosemont nommés par le Seigneur

Vers	1550	– Hugelin	BOURDENET
”	1579	– Jacques	DE SAINT – ENGAND
”	1586	– Martin	FINCK
”	1590	– Adam	CUENIN
”	1613	– Jean	BOURQUENOT
”	1633	– Pierre	WILD

Un manuscrit datant de **1667** écrit par la Seigneurie du Rosemont a Monseigneur le duc de Mazarin, " *Il se doit tenir une justice ouverte dans le village de **Chaux** laquelle sera commune tant pour les habitants d'Icelle que pour les Etrangers, comme aussy elle sera étably par un officier qu'à présent on nomme **Bailly** demeurant et résidant dans la dite seigneurie* ".

Les Baillis du Rosemont nommés par le Seigneur

Vers	1670	– Besançon de	FONTENELLE
”	1681	– Melchior Christophe	STADEL
”	1700	– Melchior	MONGÉ
”	1710	– Melchior	DEMONCÉ
”	1712	– Melchior	DEMOUGEY
”	1713	– Antoine	TAICLET
”	1733	– François Nicolas	NOBLAT
”	1780	– François	DELAPORTE

Après le départ du bailli de **Chaux en 1675** pour Belfort, la décision est prise par le Conseil Souverain que la commune sera administrée par *un Maire*. Il sera choisi par le seigneur et nommé par le bailli .

Les Maires de CHAUX nommés par le Bailli

Vers **1676** – Claude **NOZEL**
” **1687** – Claude **GUILLAUME**
” **1690** - J. **LIEBLIN**
” **1712** – Jean-Claude **GUILLAUMÉ**
” **1752** – François **LIEBELIN**
” **1780** – François **RESSERT**
” **1786** – N. **PREVOT**
” **1789** – Claude **PREVÔT**
en **1795** - Jacques **ORIEZ** (5 juillet 1795)
de **1795 à 1799** – Jacques François **BESANCENAY**

Les Maires de CHAUX nommés par le Préfet du Haut Rhin

1799 – 1815 Claude Jacques **PREVOT**
1815 – 1830 Claude Jacques **LIEBELIN**
1830 – 1831 Antoine **BELOT**
1831 – 1848 Louis **PREVOT**
1848 – 1850 Claude Jacques **PREVOT** (démission)
1851 – 1860 Jean Baptiste **DIDIER**
1860 – 1869 Louis **PREVOT**
1869 – 1871 Jean Baptiste **DIDIER**
1871 – 1874 Louis **PREVOT**
1874 – 1876 Joseph **GUILLAUMEY**

Les Maires de CHAUX élus

1876 – 1894 Louis **POURCHOT** (décédé pendant son mandat)
1894 – 1900 François **BARDOT**
1900 – 1906 Louis **DIDIER** (suspendu de ces fonctions par le préfet *)
1906 – 1908 Jules Victor **BARDOT**
1908 – 1929 Louis **DIDIER** (réélu)
1929 – 1945 Paul **MORCELY** (décédé en déportation pendant son mandat)
1945 – 1947 Fernand **DIDIER**
1947 – 1950 Georges **MONNIER**
1950 - 1953 Lucien **MERLE**
1953 – 1959 Louis **MORCELY**
1959 – 1965 Emile **FAIVRE**
1965 – 1983 Marcel **MERLE**
1983 – 1989 André **MORCELY**
1989 – 1995 Gilbert **CHASSIGNET**
1995 - Pascal **DESHAIES**

* Monsieur **Louis DIDIER maire de Chaux en 1906** est suspendu de ses fonctions. Suite à la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (9 décembre 1905), une circulaire préfectorale avisait le Maire que M. l'Instituteur et Mme l'Institutrice étaient invités à enlever les emblèmes religieux placés dans leurs écoles respectives, et que ces derniers sont mis à la disposition du Maire. Le conseil municipal décide que les deux Christ seront replacés par les soins du Maire aux endroits qu'ils occupaient précédemment. Ce qui fut fait le dimanche suivant après la messe. Le Maire et l'adjoint sont suspendus de leurs fonctions par (arrêté préfectoral du 23 octobre 1906).



Surnom de la République Française apparu pour la première fois en 1792. Marianne représentée par un buste de jeune femme coiffée du bonnet phrygien, ou bonnet de la liberté , symbolise l'attachement des citoyens de la révolution populaire à la République.



Le bonnet phrygien trouve ses origines dans l'Antiquité. Il est porté par les esclaves affranchis de l'empire Romain. Ils deviennent à ce moment citoyen de l'empire. Pendant la révolution Française, un bonnet pratiquement identique coiffait les marins et les galériens de la Méditerranée. Les révolutionnaires venus du Midi les amenèrent à Paris.

Sous la IIIème République (1870–1940), on la retrouve sous la forme de statue ou de buste particulièrement dans les mairies. Le bonnet phrygien symbole de révolution est remplacé par un diadème ou une couronne pour donner un caractère un peu plus sage à la Marianne.



L'assimilation de la République Française à " la Marianne " est maintenant acquise. Elle a survécu aux cinq Républiques et aux bouleversements de l'histoire, mais le choix de sa coiffe est resté libre entre la couronne d'épis ou le bonnet phrygien.

1803 - Le premier recensement à CHAUX

Il est décidé **en 1801**, mais c'est seulement **en 1803** que l'on a compté les habitants de **Chaux** qui sont alors au nombre **de 509**. Avec le développement du village, son nombre passera à 733 habitants en 1836 et 815 habitants en 1911 .

Le dernier recensement **du 8 mars 1999** donne une population **de 955 habitants**, soit une densité de 103 habitants au km², mais avec les dernières constructions sur la commune , le village compte aujourd'hui plus de 1000 habitants.

En 2007 notre commune sera soumise au recensement.

Les agents recenseurs passeront dans les habitations **du 18 janvier au 17 février 2007**

André Bruchon

AAPPMA



CHAUX



Travaux sur la Savoureuse

Les pêcheurs investissent dans les barrages.

En accord avec les propriétaires riverains, la police de l'eau et le Conseil Supérieur de la Pêche, nous avons procédé début Novembre, à des travaux sur le barrage des Noneurys déjà rénové en 2002. Cet ouvrage attaqué à chaque crue importante (la puissance de l'eau déplace les roches) s'est dégradé.

Avant un éboulement complet qui entraînerait entre autre un énorme préjudice à la société car il sert à alimenter le ruisseau pépinière où les belles farios à l'état sauvage viennent procréer, nous avons fait effectuer les travaux par l'entreprise PIOT T.P de Grosagny. Pour consolider correctement cet ouvrage 56 tonnes de roches porphyres ont été utilisées.

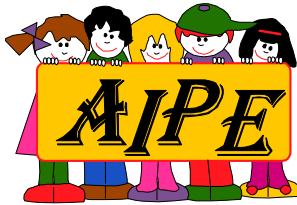
L'entrepreneur a effectué également une intervention d'entretien sur le barrage des Trois Moulins car quelques roches étaient déplacées.

Financement :

La facture s'élève à **3530 €** prise en compte par la société grâce aux recettes des manifestations (cochonailles, friture, marché de Noël, fête de Chaux) et à la subvention communale et départementale.

La société de pêche présente à tous, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Maurice ETTWILLER



**LACHAPELLE S/S CHAUX
SERMAMAGNY
CHAUX**

Association Intercommunale des Parents d'Elèves

Une nouvelle fois, le Conseil Municipal de Chaux nous donne la parole au sein de son bulletin, afin de vous faire mieux connaître notre association, et nous l'en remercions sincèrement.

L'A.I.P.E. est une association indépendante (loi 1901) qui participe, subventionne et aide à la réalisation de nombreuses activités scolaires au sein des classes du R.P.I.

Grâce à notre équipe de bénévoles, cette année encore, nous souhaitons continuer à œuvrer pour le bien être et les intérêts des enfants de nos trois communes, en soutenant les diverses actions et projets de nos écoles et en organisant diverses manifestations pour le plaisir des plus petits et des plus grands !

Cette année, plus de 100 familles nous ont rejoints et c'est avec grand plaisir que nous accueillerons celles qui le désirent !

Qu'on se le dise

Au moment de carnaval, nous avons changé de commune et bien évidemment de parcours : c'est sur la commune de Chaux que s'est déroulé le défilé de carnaval et ce, dans la plus grande sécurité grâce à la présence des gardes nature. Fini l'embrasement du bonhomme carnaval (il reviendra peut-être) que nous avons remplacé par un superbe lâcher de ballons multicolores où les enfants ont pu inscrire leurs adresses : certaines cartes ont été retrouvées en Haute-saône et même au pays du père Noël... mais chut !

Pour dire adieu à tous les élèves de CM2 qui quittent pour rejoindre le collège nous avons organisé un grand barbecue au stade de Sermamagny que l'USC football nous a gentiment prêté (nous tenons encore à remercier son dynamique Président) ; Tous les parents et enfants ont pu ainsi passer une agréable soirée et se rappeler avec nostalgie les bons moments vécus à l'école primaire.

En décembre, Saint Nicolas et son compère le père Fouettard sont passés dans nos trois communes avec leurs lots de friandises pour la plus grande joie des enfants !

Et comme tous les ans, nous avons répondu aux demandes des enseignants concernant leurs projets, des transports et autres...

Pour financer nos activités, nous vendons du délicieux comté en provenance d'une fruitière jurassienne mais aussi des filets de truites arrivés directement de la vallée du Cusancin.

Nous bénéficions aussi de subventions des trois communes du R.P.I. et du Conseil Général.

Un petit mot pour finir : Isabelle Guyot, notre vice-Présidente est partie (son fils rejoignant le collège) nous la remercions pour toutes ces années de bénévolat et nous accueillons un vice-Président, Christophe Baulard qui s'implique déjà avec énergie au sein de notre association.

Pour nous contacter :

- à Chaux, Mme DAZY Christine (03/84/27/12/03)
- à Sermamagny, Mme ROSSELOT Josée (03/84/29/18/70)
- à Lachapelle Sous Chaux, Mr GUIGON Patrice (03/84/29/12/48)

BONNES FETES A TOUS !



VIE ASSOCIATIVE LE MOT DE L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINT-MARTIN

La fin de l'année approche pour notre association, et voici le résumé, en quelques lignes, de nos différentes activités durant ce dernier semestre 2006.

La soirée friture :

Chaque année l'A.E.P Saint-Martin organise une soirée friture. Le samedi 7 octobre, date à laquelle s'est déroulée cette soirée, une centaine de convives ont pu apprécier ce succulent repas préparé par nos courageux bénévoles. Merci à eux.

Le concert :

Il est de tradition pour l'A.E.P d'organiser chaque année un concert gratuit destiné aux mélomanes du secteur sous-vosgien. Cette manifestation a rassemblé environ 70 personnes qui se sont réunies, dans notre belle église, pour écouter et applaudir l'école de musique de l'harmonie de Chevremont, ainsi que le groupe de percussions d'Amar Guerraich. Cet ensemble musical placé sous la direction de Jean Maurice Soldan accompagné de la jeune chanteuse Marie Fischer, a transporté le public au paradis du jazz, en interprétant des œuvres d'outre Atlantique.

Les travaux de restauration

Dernièrement restauré, un des deux confessionnal situé à gauche en entrant dans l'église, a dû être démonté. Cet ensemble patrimonial atteint par le mэрule (champignon du bois), sera remis en état prochainement par l'entreprise Besançon de Belfort. Les travaux de restauration de la croix monolithe située aux abords de la RD 465 ainsi que la remise en place de la croix dite du choléra (appelé ainsi par nos anciens villageois) qui était situé au nord du terrain d'aviation, sont reportés en 2007.



Le café est prêt



*Dur dur la gestion
des jetons aux Eurockéennes*

Le groupe jeune de l'A.E.P

Comme nous l'avions expliqué dans le précédent bulletin communal, quinze adolescents environ, épaulés par Catherine et Vincent Zabé, ont travaillé durant une semaine pour leur plaisir et dans le but d'améliorer le bien public. Outre les divers travaux réalisés sur la place du village, ce groupe de jeunes a fabriqué cette année quelques édifices artistiques destinés à agrémenter les aires de repos dans la forêt de la Vaivre. Le lendemain des travaux, à leur grande déception de chacun, il a été constaté que les totems installés la veille, avaient été arrachés de leur emplacement. L'A.E.P déplore vigoureusement cet acte de vandalisme et demande à l'avenir de respecter le travail des bénévoles ainsi que le bien public. Une plainte contre un auteur inconnu a été déposée à la gendarmerie de Giromagny le 20 Juillet 2006.

2006 se termine, le Président et toute l'équipe de l'A.E.P Saint Martin vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2007.

Le Vice Président de l'A.E.P Saint Martin
Jean MARIE

Club Pongiste de CHAUX : la maturité



Le Club de Chaux qui vient de fêter ses 10 ans d'existence est donc un club **jeune**. C'est également après dix années de développement, un club qui a atteint une certaine **maturité** : maturité qui se traduit par une continuité des pratiques et des résultats – l'équipe première se maintient au niveau **Régional** depuis maintenant plusieurs années, confirmant ainsi les talents des jeunes qui sont venus la renforcer suite aux départs d'anciens, et récompensant tout le travail qui a été et continue d'être fait par les six **entraîneurs** (dont un de Brevet d'état 1^{er} degré) qui oeuvrent deux fois par semaine à la formation des jeunes à Chaux

et à Giromagny.

Le club s'investit non seulement dans le **tissu local** grâce notamment à l'organisation du Premier Pas Pongiste en partenariat avec le Centre culturel de la Haute Savoie et la bienveillante autorisation des Directeurs d'écoles du canton ; mais s'inscrit aussi dans la **dynamique sportive départementale**, finales du Premier pas pongiste, participation au stand Pongiste à Sportissimo et à la détection des jeunes talents (TOP DEPARTEMENTAL).

Le club, à travers plusieurs de ses dirigeants est reconnu et apprécié souvent récompensé par les médailles de **Jeunesse et Sport**.

Le Club a une **vie interne** très riche, participative et conviviale. Un journal interne très attendu est édité chaque trimestre, cette année, un calendrier du club a été tiré à 400 exemplaires et chacun a mis la main à la pâte pour le vendre, depuis l'année dernière le repas traditionnel de novembre a été remplacé par une nouvelle formule : la **journée du club** pendant laquelle se déroule l'Assemblée générale le matin, suivie de la photo officielle du club, d'un repas qui rassemble l'ensemble des membres et leur famille et amis, pour s'achever par un après-midi ludique de pétanque ou/et d'autres activités conviviales (c'est notamment l'occasion pour les parents de discuter des progrès de leurs enfants auprès des entraîneurs).

Chaque année au mois de juin se déroule le **Tournoi interne** où chacun peut mesurer ses progrès et sa progression au sein du club. Le **trophée du club** est remis en jeu chaque année.

Notre club est **ouvert à tous** et chacun peut s'informer sur le club et sur ses résultats sur le site internet hébergé dans le portail du site de la Mairie de Chaux. Nous nous maintenons à la troisième place dans le Territoire en terme d'effectif et nous présentons cette saison six équipes en championnat.

Nous faisons cette année des efforts pour recruter des **féminines**, n'hésitez pas à nous contacter, la création d'un espace d'entraînement féminin spécifique est en cours de création.

Les projets ne manquent pas, mais pour les réaliser nous manquons de place. Nous lançons un énième appel à celui ou celle qui aurait un **local à nous louer** pour stocker notre matériel et nos équipements (genre garage hermétique, sécurisé et accessible aux camionnettes).

Rappelons les contacts :

Philippe Le Guen 31 Grande rue 90330 Chaux tel : 03 84 27 10 46 courriel : Philemo.leguen@wanadoo.fr

Daniel Grillon 11 rue sous le bois 90330 Chaux tel 03 84 29 03 67 courriel famille.grillon@free.fr

Guy Wagner 2 bis rue des mines 90200 Giromagny tel 03 84 29 07 77 courriel : guy.wagner@cegetel.net

Rappelons les r -d -v :

Chaux les mercredis et vendredis à 19h salle de sport de l'institution les Eparses

Giromagny les jeudis à 19h30 au gymnase Perdrizet (IME)

Une petite balle blanche ou orange vous y attend et peut-être le début d'une grande passion !



Ph. Le Guen



Association Sportive de Chaux



DEGRADATIONS :

Cette année est une année à bannir au niveau de l'AS chaux qui a subi des dommages importants. Les dégradations ont commencé au début de l'année par des actes de vandalisme aux abords du terrain (vitre rayée, graffiti sur les murs etc.) Début mars, la porte de la buvette a été fracturée et deux machines servant à laver et sécher les équipements des joueurs ont été volées ainsi que des boissons (préjudice 800 euros).

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, à nouveau, un acte de vandalisme. Cette fois ci, les voleurs sont passés par le toit et après avoir arraché le plafond, ils ont dévalisé la buvette en emportant une vitrine réfrigérée (préjudice 4000 euros). Dernièrement, on a déploré le vol d'une batterie qui alimentait la clôture électrique installée pour sécuriser le terrain après un passage de sangliers sur le terrain.

Ces actes de vandalisme découragent les bénévoles qui oeuvrent pour animer le village en organisant des manifestations afin de recueillir de l'argent pour faire vivre ce club et qui voient leurs efforts anéantis par ces actes quand on sait qu'aucun dommage n'est pris en charge par les assurances.

BILAN SPORTIF

La saison 2006/2007 a démarré fin août, l'équipe A évolue dans le groupe B de la 2^{ème} division de district de Belfort/Montbéliard et l'équipe B évolue dans le groupe C de la 3^{ème} division.

A l'heure actuelle, l'équipe A se classe en milieu de tableau ce n'est pas le cas de l'équipe B qui vit un début de championnat difficile par manque de joueurs pour constituer une équipe.

Cette saison trois arbitres officient pour l'A.S. Frédéric Chambre, Christophe Fernandez et Gasmi Samir. Nous vous rappelons que vous pouvez connaître les résultats sportifs des équipes en consultant le site de la Mairie de Chaux sur <http://mairiedechaux.free.fr> sous la rubrique résultats sportifs AS Chaux.

CARNET ROSE

Ingrid Lehmann, la compagne de Jean Charles Marie, a accouché le 12 Août d'une petite fille baptisée Julie. Mélanie la compagne de Sylvain Harlé a agrandi la famille de notre Vice-Président Joël avec l'arrivée d'un quatrième petit enfant nommé Enzo

Nous transmettons nos chaleureuses félicitations aux heureux parents et grands-parents

MANIFESTATION

Comme chaque année, L'A.S. Chaux organise dimanche 28 janvier 2007, son traditionnel couscous.

Venez nombreux passer un moment de convivialité avec nous.

GROUPEMENT JEUNE

Le groupement n'est composé que de trois clubs, GIRO-LEPUIX, ROUGEGOUTTE et CHAUX le club Nord Territoire s'est retiré. Pour ce nouveau schéma géographique, les lieux des entraînements et des matches pour les jeunes sont facilités par la proximité des trois communes. Pour l'AS Chaux, trois filles et trois garçons sont inscrits : Léa Guillaumey ; Savanna Beaufiles ; Camille Begeot ; Julien Merson , Jérôme et Robin Duchêne.

Cette année nous accueillons au stade de Bellevue l'équipe 1 des 13 ans.

REMERCIEMENTS :

L'Association Sportive de Chaux tient à remercier les habitants de la commune pour leur accueil lors de notre passage pour les calendriers 2007 ainsi que les sponsors qui nous font confiance d'une année à l'autre. Sans vous, nous ne pourrions fonctionner et mettre ainsi un peu d'animation dans notre village.

BONNE ANNEE A TOUS

Le trésorier
J.Mauffrey

Association Communale de Chasse Agréée Chasse privée

1. Dégradations

La Société de Chasse privée déplore le vol de la batterie qui alimentait la clôture électrique au stade de Bellevue. Cette clôture avait été installée en accord avec l'A.S. Chaux pour empêcher les sangliers de détériorer une seconde fois le terrain.

2. Réalisations

Au début de la saison cinquante faisandeaux, élevés dans la volière et âgés de douze semaines ont été lâchés ainsi que trente faisans adultes.

La société dispersera cette année environ 300 kg de pierres de sel sur le territoire de la commune. Cet élément est vital pour les cervidés. Ces pierres de sel sont offertes par la Fédération.



3. Conseil

Nous attirons votre attention, car la vigilance est de rigueur lors de la traversée du camp d'aviation et de notre village, le gros gibier franchit fréquemment ces voies.

Dernièrement, un accident a eu lieu à la sortie du village entre une voiture et un sanglier.

Si vous êtes témoin ou victime d'un accident de ce genre vous pouvez prévenir Roger Monnier Président de la chasse au numéro suivant : 06 70 20 37 83.

4. Manifestation

Comme l'année dernière la soirée friture est reconduite par la société de chasse privée, elle aura lieu le samedi 3 mars et nous espérons avoir le même engouement de votre part pour cette année.

5. Partie de chasse

Au début du mois de décembre, une journaliste de l'Est Républicain nous a suivis pendant une matinée dans la forêt de La Vaivre.

Dès 7 H30 tout le monde était au rendez-vous pour cette battue. Après régularisation des noms des participants sur le cahier de battue, le Président annonce pour la journée, le type et le nombre d'animaux qui peuvent être tirés (pour la journée droit de tirer le cerf, les chevreuils, le sanglier et le renard). Equipés de gilet fluo (obligatoire), des personnes se mettent en poste et d'autres traquent le gibier. Dès qu'un animal est tué (ce jour là un chevreuil), il est signalé par un coup de corne. A la fin de la matinée, nous nous sommes retrouvés autour d'un casse-croûte.

Nous profitons de la parution de ce bulletin communal pour souhaiter à tous les habitants de Chaux une bonne et heureuse année 2007.

**Le Président
Roger Monnier**

Côté passion

Sport ? Musique ? Musique et sport ?

Voici des questions que MARION a pu se poser.

Que faire quand on a, comme elle, de multiples passions ?

Née en 1992, élève au Collège Val du Rosemont à Giromagny, MARION nous reçoit en famille dans le coquet pavillon de la Rue des Eparses, construit en 1996 par ses parents Monsieur et Madame CURE.



A gauche Marion sur la 2^{ème} marche du podium avec Julie qui est également une fille de Chau

Très jeune, avec son frère, elle fréquente l'Ecole de Pêche de CHAUX et s'initie à l'art de manier le moulinet.

Parallèlement, elle s'inscrit dans une école de danse classique belfortaine et acquiert de solides bases qui lui serviront plus tard. Une amie lui fait découvrir alors « la GR » : la gymnastique rythmique et là, c'est le délice !

Au sein de l'A.S.M.B, Marion s'entraîne sous la houlette de trois bénévoles :

Agnès TISSERAND, Marie LOMBARD et KATIA

Un entraînement intensif de 4 heures 30 par semaine ne peut se faire sans les encouragements et la coopération des parents. Marion s'exerce à manier les « engins » : corde, ruban, ballon, cerceau, massue avec une préférence pour le ruban (un détail important, le ruban mesure 5m de long !)

« J'aime la gymnastique rythmique, car les activités y sont variées, dynamiques; il faut allier grâce, souplesse, dextérité, capacité à suivre le rythme de la musique. » confie Marion. Grâce à ses qualités mais aussi à son travail, elle a participé : au Championnat Départemental, au Championnat Régional et le 16 Décembre dernier, au Championnat de la Zone Est.

« Tout se joue en 1mn 10, précise le papa de Marion qui suit les prestations en bon sportif. Tout est possible, l'échec comme le succès, et là, il faut savoir rester humble. »

Marion étudie également la guitare et pratique le tennis.

bibliothécaire
ou encore orthophoniste

Souhaitons lui bonne route et surtout beaucoup de joie à vivre ses passions.

PS : Cette page vous est réservée. Vous qui avez une passion, faites-la-nous partager.

Infos diverses

IMPOTS LOCAUX

Si vous rencontrez des problèmes de lecture ou de compréhension sur vos feuilles de taxe d'habitation ou foncière, les services du cadastre sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H15 à l'hôtel des finances place de la Révolution Française à Belfort N° tel :03 84 58 81 00.

NOUVEAU PASSEPORT ELECTRONIQUE

Le secrétariat de Mairie tient à attirer l'attention sur les nouvelles modalités ainsi que sur les nouveaux délais de délivrance des passeports, avec la mise en œuvre du nouveau « passeport électronique »

A partir de mai 2006, il est à noter :

- D'une part, un renforcement des exigences par rapport aux pièces à fournir pour la constitution de dossier de demande de passeport (des copies intégrales d'acte d'état civil devront être fournies)
- Celle-ci est à demander :
 - o A la mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né(e) en France
 - o Au service central d'Etat civil 44941 Nantes cedex 9, si vous êtes né(e) à l'étranger ou éventuellement livret de famille des parents + photocopie
- 2 photos d'identité de bonne qualité sur fond clair et uni
- d'autre part, un rallongement de délai de délivrance : celui-ci sera d'au moins trois semaines (les passeports ne seront plus fabriqués à Belfort mais à Douai)

Il est à souligner également que des conditions plus strictes régissent aussi la délivrance des passeports en urgence : ces derniers ne pourront être délivrés que pour des motifs humanitaires ou médicaux (maladie ou décès d'un parent à l'étranger), ce qui écartent les situations liées à des voyages professionnels à l'étranger.

Le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

CONCOURS « cherchez l'intrus »

Comme annoncé dans le flashinfo distribué au début décembre, n'oubliez pas de remplir votre bulletin de participation au jeu concours.

RECENSEMENT DES ENFANTS NON SCOLARISES DE LA COMMUNE

Etant donné les effectifs en hausse dans les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, nous avons besoin de recenser de manière fiable tous les enfants nés en 2004, 2005 et 2006 ;

Nous demandons donc à tous les parents concernés de se faire connaître rapidement en Mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE depuis juillet 2006

Tel: 03 84.29.54.75

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00

Le samedi de 8h00 à 9h30

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tel: 03 84 27 10 30

Le mardi et jeudi: de 16h30 à 18h30.

Le mercredi : de 10 h00 à 12h00

Monsieur le Maire reçoit les 1^{er} et 3^{ème} mardi après-midi de chaque mois et sur rendez-vous

MON BEAU SAPIN

Afin de vous être agréable et de vous éviter tout encombrement de vos sapins de Noël après les fêtes, une équipe d'élus vous propose comme l'année précédente un ramassage de vos sapins **le vendredi 12 janvier 2007**. Il vous suffira de les déposer en bordure de route, ficelés et à l'abri du vent et de la circulation. Pour les cartons volumineux, nous vous rappelons que vous avez à votre service la plate-forme de l'Eco point rue du cimetière (merci de les couper et de les plier au maximum).

ELECTIONS 2007

L'élection présidentielle aura lieu les **dimanches 22 avril et 6 mai 2007** et le premier tour des élections législatives sera organisé le **dimanche 10 juin 2007**, le second tour aura lieu le **dimanche 17 juin 2007**.

SITE INTERNET

Le site **<http://mairiedechaux.free.fr>** ouvert depuis le début de l'année 2005 connaît une fréquentation croissante de mois en mois. Nous vous invitons à venir le découvrir et à exprimer vos idées sur le forum. Actuellement nous atteignons 2500 connections mensuelles sur notre site

Remerciements à l'équipe de bénévoles qui a œuvré pour décorer
notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOUREUSE

INFORMATIONS ASSAINISSEMENT

Les travaux des tranches 15 et 16 d'assainissement, réalisés par la Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse, sur le territoire de la commune de Chaux, sont terminés.

Les habitations situées le long

- de la partie Nord de la Grande Rue (jusqu'à la rue de l'Egalité) ;
- de la rue des Eparses (partie sud jusqu'au N° 12) ;
- de la rue des Oiseaux (entre la rue des Eparses et la Grande Rue) ;
- de la rue des Cités
- de la rue des Champs
- de la rue du Moulin
- de la rue de l'Egalité
- d'une partie de la rue du lotissement de la Charrière

ainsi que les lotissements de la Rouge Vie et des Vergers sont raccordables sur le réseau gravitaire qui rejoint le poste de refoulement construit à l'angle de la rue Traversière dans la rue de l'Egalité.

Les habitations situées le long de la partie sud de la Grande Rue (depuis la Rue de l'Egalité) ainsi que le lotissement de la Savoieuse sont raccordables sur le réseau gravitaire qui rejoint le poste de refoulement situé à l'extrémité de l'aérodrome.

Chacun des deux postes de refoulement a un fonctionnement identique. Ce sont des équipements capables de remonter les effluents à l'intérieur d'une conduite sous une pression de 5 bars. Ils sont équipés de deux pompes (une en fonctionnement et une en secours) qui fonctionnent en alternance. Ces installations sont surveillées en permanence grâce à un système de télétransmission en temps réel des informations sur les locaux du service assainissement.

Le poste dit de l'aérodrome refoule sur le poste de la rue de l'Egalité. Ce dernier, qui recevra en 2007 les eaux usées en provenance de La Chapelle sous Chaux, renvoie les effluents collectés sur la station d'épuration de Giromagny.

Chaque propriété bâtie raccordable, dispose sur son terrain d'une boîte de branchement sur laquelle l'ensemble des eaux usées et viciées de l'habitation viendront se brancher. Ces travaux qui sont à la charge des propriétaires devront être réalisés, en règle générale, avant le 21 juin 2008.

Actuellement, il y a une quinzaine de maisons raccordées dont deux collectifs. L'I.M.E. et le lotissement des Vergers ont également réalisé leur branchement au réseau public.

Etat Civil

Naissances :

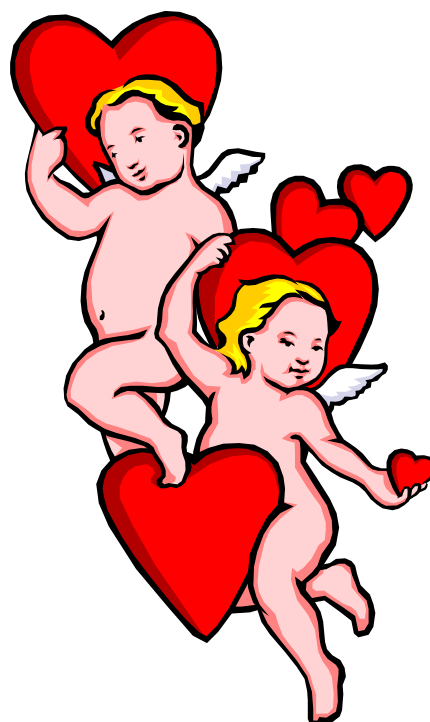
MARIE Julie	le 13 08 2006
MONNIER Louane	le 12 09 2006
ROCHER Kylian	le 24 10 2006
DROIT Yannis	le 15 09 2006
SEKULA Violette	le 22 11 2006
BENETEAU Stévan	le 01 12 2006

Bienvenue

Mariage:

Mérien BOULAYOUN et Benoit MERLE Le 12 08 2006

Félicitations !





**La commission information
vous souhaite une
bonne et heureuse année**

*Nicole Wimmer, André Bruchon Daniel Houbre
Jacques Mauffrey, Jean-Marie Schubetzer*

